



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

SOLICITATION AMENDMENT / MODIFICATION DE L'INVITATION

RETURN BIDS TO / RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Director Services Contracting 3 (D Svcs C 3)
Direction des contrats de service 3 (DC Svc 3)
Attention : Safiya Motala
Par courriel à: Safiya.Motala@forces.gc.ca

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes

Title / Titre Congélateurs ultra-basse température	
Solicitation No. / N° de l'invitation W6369-23-A077	Amendment No. / N° de la modification 06
Date of Amendment / Date de la modification 17 février 2023	
Address Enquiries to / Adresser toutes questions à: Safiya Motala, D Svcs C 3-5-2 Safiya.Motala@forces.gc.ca	
Telephone No. / N° de téléphone	FAX No. / N° de fax
Destination Quartier général de la Défense nationale Dépôt central de matériel médical 105, chemin Montgomery, bâtiment BB-104-A Petawawa (Ontario) K8H 2X3	

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Solicitation Closes / L'invitation prend fin:
At / à:
14:00 Heure normale de l'EST (HNE)
On / le:
1 mars 2023

Delivery Required / Livraison exigée	Delivery Offered / Livraison proposée
Vendor Name and Address / Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name – Nom _____	Title – Titre _____
Signature _____	Date _____



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

LA MODIFICATION 06 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS NUMÉRO W6369-23-A077 VISE :

1. Mettre à jour la date de clôture de l'appel d'offres du 17 février 2023 au 1er mars 2023;
2. Mettre à jour la page 1 de la DDP, à la section Adresser toutes questions à et à la section Retourner les soumissions à ; et
3. Mettre à jour les informations de l'Autorité contractante.

1. **SUPPRIMER** en entier page 1 Adresser toutes questions à et le **REEMPLACER** par ce qui suit :

Address Enquiries to / Adresser toutes questions à:

Safiya Motala, D Svcs C 3-5-2
Safiya.Motala@forces.gc.ca

2. **SUPPRIMER** en entier page 1 Retourner les soumissions à et le **REEMPLACER** par ce qui suit :

**RETURN BIDS TO /
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Director Services Contracting 3 (D Svcs C 3)
Direction des contrats de service 3 (DC Svc 3)
Attention : Safiya Motala
Par courriel à: Safiya.Motala@forces.gc.ca

3. **SUPPRIMER** en entier l'article 7.5.1 Autorité contractante, et le **REEMPLACER** par ce qui suit :

7.5.1 Autorité contractante

- A. L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Safiya Motala
Titre : Agente principale d'approvisionnement
Direction : Direction des contrats de service 3 (DC Svc 3)
Adresse : Le ministre de la Défense nationale (MDN)
101 Colonel By Drive
Ottawa ON K1A 0K2
Téléphone : _____
Courriel : Safiya.Motala@forces.gc.ca

- B. L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.